

# Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



## COMMISSION 2

REUNION DU 3 JUILLET 2013

### COMPTE RENDU

La quatrième réunion de la 2<sup>ème</sup> commission du Conseil de développement s'est tenue le 3 juillet 2013 à St-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Bruno ROULOT. Cette réunion portait principalement sur l'offre de randonnée pédestre et de géocaching.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Marcel AUBERT ; Alain BIAUX ; Jean-Marc CHONÉ ; Michel CHOSSENOT ; Christophe COURTIN ; Thierry GAINETTE ; Danielle GERMEMONT ; Pauline GODART ; Pierre HUET ; Jackie LUSSE ; Martine RAGETLY ; Bruno ROULOT ; Jean-Pierre SONNET ; Christian VANDENBOSSCHE ; Pierre VINCENT.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Guy BERNARD ; Benoit JACQUINET ; Didier KRIEG ; Michel LE DREN ; Jean-Noël OUDIN, Laurence PADIOU ; Nicole SONGY ; Jean-Paul THILLY.

**PRESENTS : 15**

**EXCUSES : 8**

## 1. mot du président et validation du compte-rendu de la réunion du 12 juin

M. ROULOT accueille les participants et interroge les membres sur d'éventuels souhaits d'adaptation de la méthode de travail notamment au niveau des horaires.

Après un tour de table, il est décidé de conserver le principe de réunions à 18H.

Le compte-rendu de la réunion du 12 juin est validé.

## 2. interventions

### ♦ Intervention de M. Jean-Pierre SONNET, Président du comité départemental de la randonnée pédestre de la Marne

Le comité départemental de randonnée pédestre de la Marne (situé 23 rue Caqué à Châlons-en-Champagne et à l'adresse Internet : <http://marne.ffrandonnee.fr>) est rattaché à la fédération française de randonnée pédestre.

Il a pour objectifs de :

- développer la randonnée pédestre,
- contribuer à la sauvegarde de l'environnement,
- valoriser le tourisme vert et les loisirs.

25 associations sont affiliées au comité départemental, dont **2 sont situées dans le Pays de Châlons** :

- Les amis de la nature,
- Amicale rando de Saint-Etienne-au-Temple.

Le comité compte plus de **1 200 licenciés et 80 baliseurs bénévoles** et entretient de nombreuses relations avec :

- le comité régional de randonnée pédestre (CRRP),
- le Conseil général de la Marne (CG51),
- le Comité Départemental du Tourisme (CDT),
- l'Office National des Forêts (ONF),
- les intercommunalités, les communes,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS),
- la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le comité représente les randonneurs dans les différentes instances de concertation (Agenda 21, Natura 2000, ...) et fédère les baliseurs pour faire "vivre" les sentiers.

### Il mène des actions :

- de concertation (agenda 21, plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, etc.),
- éducatives qui concernent les scolaires ("scolarando" et "un chemin, une école") et un public plus large au titre de la santé ("rando-santé"),
- de formation (membres du comité et licenciés),
- de création et de gestion de chemins de randonnée tels que les GR (Grandes Randonnées)<sup>1</sup>, GRP (Grandes Randonnées de Pays)<sup>2</sup> et les PR (Promenade et Randonnée).<sup>3</sup>

**Trois GR traversent le Pays de Châlons** : GR 14, GR 654 (Saint-Jacques de Compostelle) et GR 145 (Via Francigena)<sup>4</sup>.

Les autres chemins du Pays de Châlons sont le circuit des Ajaux (long de 14 km entre Châlons et Sarry), le bois de Coolus (circuit de 4 km).

Le comité travaille sur la création d'un circuit urbain lié à l'eau à Châlons.

<sup>1</sup> GR : balisés en blanc et rouge, les GR sont principalement des sentiers linéaires (ex : GR 20 qui traverse la Corse du Nord au Sud).

<sup>2</sup> GRP: balisés en jaune et rouge, ils sont destinés à valoriser un territoire homogène par sa culture, son patrimoine, son économie (ex : ceinture verte de l'île de France, Tour du Morvan, etc.).

<sup>3</sup> PR: balisés d'un trait jaune, ils proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et maillent tout le territoire.

<sup>4</sup> Via Francigena : les Vie Francigene sont des itinéraires empruntés au Moyen-âge par les pèlerins provenant du royaume des Francs et devant se rendre à Rome, siège de la chrétienté en occident. L'archevêque Sigéric emprunta cette voie où il fit étape à Châlons-en-Champagne et Fontaine-sur-Coole.

Le travail d'entretien (plus de 1 850 km entretenus y compris un travail de cartographie) et d'"éco-veille" (démarche de qualité de la fédération qui a pour but de sensibiliser les citoyens de tous âges à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre).

- de communication avec la réalisation et la mise à jour de topo-guides en partenariat avec le CDT : "La Marne à pied" avec environ 50 circuits, "Les sentiers du PNR", "Reims à pied", "GR 654 " Namur-Vézelay.

Concernant les attentes, propositions d'actions et souhaits du Comité, ils concernent :

- la promotion du circuit urbain de Châlons,
- la vélo-voie (pour rejoindre Condé-sur-Marne),
- la création d'un nouveau circuit en trame verte le long de la Marne avec retour sur Châlons par Sogny-aux-Moulins.

## REACTIONS DE LA COMMISSION :

### Fréquentation

La randonnée connaît un succès croissant mais difficile à mesurer. Le seul moyen de comptage des randonneurs est l'hébergement (qui permet de distinguer randonneurs et promeneurs).

En matière d'hébergement, il n'existe pas de gîte étape dans le pays (l'accueil d'un randonneur pour une nuit ne présente pas le même intérêt que l'hébergement d'une famille sur une durée plus longue) et l'auberge de jeunesse n'est pas toujours perçue comme solution alternative.

### Circuits /chemins et sentiers de randonnée dans le Pays de Châlons

Le Pays de Châlons n'est pas une terre de randonnée en soi et doit composer avec un environnement spécifique. Ainsi, l'itinéraire de la Via Francigena (GR 145) est commun avec celui du GR 654 entre Trépail et Vitry-le-François afin de pallier à la faiblesse de l'hébergement dès que l'on s'éloigne de la vallée de la Marne et d'éviter la traversée de grands espaces céréaliers (le passage de Sigéric à Fontaine-sur-Coole est pourtant attesté mais l'itinéraire agréable le long de la vallée de la Coole bute ensuite sur la plaine agricole).

Dans un registre voisin, le lancement d'un itinéraire de St-Jacques entre Reims et Sézanne, faisant gagner deux jours sur le parcours, pénalise l'itinéraire passant par Châlons.

Ces contraintes propres au territoire n'empêchent pas la réalisation d'initiatives intéressantes :

- Somme-Py : sur l'ancienne voie ferrée,
- le long de la vallée de la Coole,
- Haussimont.

**Il est important que ces initiatives soient portées par une association et que cette association adhère au comité départemental.** C'est la condition d'une pérennité de l'itinéraire via des actions de communication (publications, signalétique, etc.) et d'entretien financées par le conseil général.

La problématique de la signalétique et de son entretien est importante. Les circuits des hypogées (tombes souterraines) et la carrière pédagogique de Mailly-Champagne sont cités en exemple de sites qui ne tiennent pas leurs promesses pour ces raisons.

Il convient de porter une attention particulière aux aménagements. Ainsi, la véloroute réalisée le long du canal latéral aurait gagné à être accompagnée par une bande enherbée qui convient mieux aux marcheurs qu'un enrobé ou un béton désactivé. Sur ce point, Mme RAGETLY souligne les contraintes liées à la digue de protection du canal latéral à la Marne. M. VINCENT ajoute que dans le cahier des charges de la section Dormans/Condé-sur-Marne, il est demandé un nivellement du bord de la bande de roulement.

### Difficultés /freins

La sensibilisation du public au respect des sentiers et de la signalétique et le renouvellement nécessaire des bénévoles sont évoqués. Au-delà de l'entretien des chemins, c'est également le bénévolat qui vient compenser les limites de l'hébergement (accueil de pèlerins par des particuliers).

Au niveau des atouts, le **Pays de Châlons doit s'appuyer sur son patrimoine pour développer des circuits thématiques et identitaires** (craie/habitat traditionnel etc.).

M. CHOSSNOT déplore que la découverte d'une portion de voie romaine et d'un mausolée gallo-romain dans le cadre de fouilles archéologiques à Compertrix n'ait pu être valorisée en lien avec le passage des GR (les vestiges ont été démontés et stockés dans les locaux de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

### ♦ Intervention de M. Marcel AUBERT, Président de l'Association des géocacheurs de Champagne

Le géocaching<sup>5</sup> est un loisir qui a été créé en juillet 2000 aux Etats-Unis par un militaire après que l'usage du GPS<sup>6</sup>, initialement réservé aux besoins de la défense, ait été libéralisé.

Le géocaching c'est :

- une **activité de plein air** qui rejoint la randonnée,
- une **activité ludique** qui permet de découvrir des monuments, églises, sites, point de vue, un circuit, patrimoine, etc,
- une **activité sportive** car elle nécessite de marcher, voire, selon la difficulté des caches, grimper dans les arbres, aller sous terre ou faire du bateau,
- une **activité familiale** car les enfants apprécient le géocaching qu'ils considèrent comme une chasse aux trésors.

Le géocaching réunit aujourd'hui 5 millions de pratiquants dans le monde. La généralisation des smartphones contribue à son développement avec notamment l'application gratuite C geo (fonctionnant sous Android) même si le GPS de randonnée apporte plus de précisions et de souplesse.

Tout le monde peut exercer ce loisir, il suffit simplement d'être inscrit (avec un pseudonyme et un mot de passe) sur le site dédié : [www.geocaching.com](http://www.geocaching.com).

Toute la gestion se fait à partir du site Internet. Il s'agit d'un loisir indépendant sans but lucratif ou visée commerciale qui ne doit pas être en concurrence avec les produits proposés par les offices de tourisme.

Il existe différents types de caches :

- **les traditionnelles** : une boîte avec les coordonnées GPS. Les boîtes peuvent être de toutes tailles pour s'adapter aux sites (les caches de villes, comme celle de la maison Clémangis à Châlons-en-Champagne sont très petites). Elles contiennent un "logbook" dans lequel on inscrit son passage et suivant sa taille de petits objets (pas d'objet dangereux, de nourriture, etc). Elles doivent être étanches et signalées géocaching. Certains objets sont destinés à voyager dans le monde (ex : faire "visiter" à un bouchon de champagne les vignobles du monde). Les caches doivent être séparées d'environ 160 m et être accessibles (pas de propriété privée).

<sup>5</sup> Le **géocaching** (ou **geocaching**) est un loisir mondial qui consiste à utiliser le système de positionnement par satellites (GPS, GLONASS) pour rechercher ou dissimuler une boîte appelée « cache » ou « géocache ». Une géocache est habituellement constituée d'un petit contenant étanche et résistant comprenant un journal des visites, un stylo et un ou plusieurs « trésors », généralement des bibelots sans valeur. Plus de deux millions<sup>1</sup> de géocaches sont répertoriées dans 222 pays sur les différents sites web communautaires dédiés à ce loisir.

<sup>6</sup> Le Global Positioning System (GPS) peut se traduire en français par « système de localisation mondial ». il s'agit d'un système de géolocalisation fonctionnant au niveau mondial. En 2011, il est avec GLONASS, un système de positionnement par satellites entièrement opérationnel et accessible au grand public. Ce système a été théorisé par le physicien D. Fanelli et mis en place à l'origine par le Département de la Défense des États-Unis.

Le "poseur" est légalement responsable de sa cache et le caractère dangereux doit être explicitement mentionné (ex : pour les caches situées dans les arbres, il faut indiquer que des équipements de sécurité sont nécessaires). Dans la pratique, c'est davantage le "chercheur" qui est responsable de ses actes. Chaque géocacheur est responsable de sa sécurité et doit souscrire sa propre assurance. Des reviewers archivent les caches qui sont trop dangereuses. Ce contrôle permet également d'éliminer les caches publicitaires ou peu pertinentes.

- **les multifs** : un circuit avec des indices pour trouver la cache finale,
- **les mystères** : une énigme à résoudre pour trouver les coordonnées de la cache,
- **les earthcache** : pas de boîte à trouver mais un questionnaire à renseigner dont la vocation est pédagogique (faire découvrir la naissance, le fonctionnement et l'évolution de la terre).
- **les events** : il s'agit d'un rassemblement de géocacheurs. Le "méga-event" organisé à Châlons en 2012 a rassemblé 600 personnes venant de 7 pays. Un event sera organisé au mois d'août 2013 au lac du Der. Un event dans la vallée de la Coole est également en projet.
- **Les Cache In Trash Out** : elles ont pour vocation le "nettoyage" de la nature. Les géocacheurs se rassemblent à un endroit défini (ex : portion de route) pour enlever les déchets.

Il existe plus de 50 000 caches actives en France. En Champagne-Ardenne, le nombre de caches a augmenté faisant passer la région de la 16<sup>ème</sup> à la 13<sup>ème</sup> place des régions les plus pourvues en caches entre 2012 (950 caches) et 2013 (2 478 caches).

Dans la Marne, où le géocaching a débuté dans le secteur d'Epernay, on dénombre environ 96 poseurs, 250 géocacheurs et 1121 caches (cf. diaporama joint). Les géocacheurs sont principalement des locaux (marnais et champenois) mais il existe également des visiteurs venants de 22 pays (Belgique, Suède, etc).

#### REACTIONS DE LA COMMISSION :

A la question de M. VANDENBOSSCHE sur les retombées du géocaching pour les communes ou les sites touristiques, M. AUBERT explique qu'il n'existe pas d'outil pour mesurer l'apport spécifique du géocaching. Toutefois, on peut souligner les faits suivants :

- Les caches les plus visitées correspondent généralement à des sites, point de vue attractifs. Par ailleurs, le nombre de caches étant en augmentation, les géocacheurs ne peuvent trouver l'ensemble des caches d'un territoire lors d'une même journée, ce qui peut les amener à revenir sur le territoire (impact touristique sur le long terme).
- La qualité des commentaires laissés par les géocacheurs sur le site Internet constitue un élément de notoriété pour les communes. Ces remarques influent beaucoup sur le nombre de visites.
- L'event de Châlons s'est traduit par l'hébergement de 400 personnes durant 5 jours.

M. VINCENT ajoute que les acteurs du tourisme (CRT, CDT et offices de tourisme) ont pris conscience de l'intérêt de ce nouveau loisir en fort développement. A l'échelle du Pays de Châlons, des géocacheurs ont été sollicités pour placer des caches. Il en existe plusieurs le long de la Via Francigena. Le CDT travaille également sur un circuit des villages fleuris et de la grande guerre.

M. AUBERT constate une augmentation des actes de dégradation des caches et une obligation de maintenance qui peut décourager certains placeurs.

M. CHOSSNOT note que le vocabulaire du géocaching (termes américains) gagnerait à trouver des équivalences en français. Cela permettrait peut-être de démocratiser la pratique et de sensibiliser la population.

### 3. échanges

M. VANDENBOSSCHE évoque 3 exemples d'actions qui ont été réalisées dans le Nord pour valoriser le patrimoine et dont la commission peut s'inspirer :

- un concours découverte du patrimoine artisanal et religieux (cf. plaquette jointe),
- un rallye axé sur le patrimoine,
- dans le cadre des journées européennes du patrimoine, pour chaque lieu remarquable, la rédaction, par un érudit, d'une page sur le site à visiter.

Mlle GODART fait un premier point des retours des questionnaires lancés auprès des communes.

**Sur le petit patrimoine**, les principaux constats à partir des 26 retours sont les suivants :

- rarement plus de 20 éléments de patrimoine sur une même commune,
- un petit patrimoine principalement religieux et hydraulique (cf. rapport de la commission de 2012).

**Pour le tourisme**, les premiers constats à partir des 27 retours sont les suivants :

- hébergements : les hébergements sont concentrés sur quelques points notamment l'hôtellerie,
- restauration : la restauration est généralement traditionnelle ou caractérisée par la présence de cafés/bars,
- projets : les élus n'ont pas ou peu connaissance de projets d'hébergements ou restauration sur leur commune,
- aires : les principales aires existantes sont des aires de pique-nique,
- sites/loisirs : ils concernent surtout les balades, circuits pédestres et le fleurissement,
- éléments patrimoniaux : églises,
- visites : la majorité des visites sont des visites libres, effectuées à la demande. Il existe peu de guides ou érudits pouvant accompagner les visiteurs,
- accessibilité : les sites sont accessibles à la demande ou sur rendez-vous et sont peu ouverts à tous les types de publics (scolaires, groupes, personnes à mobilité réduite...),
- jumelages : il existe quelques jumelages notamment avec d'autres communes de France (exemple de l'Epine, jumelée avec des communes homonymes en France) et avec des communes allemandes,
- animations : les communes du pays ont en moyenne 3 à 5 animations par an ; il s'agit principalement de fêtes, foires, expositions,
- sensibilisation/communication : la population semble peu sensibilisée à l'offre touristique du pays. En termes de publications, il existe quelques revues, ouvrages, bulletins communaux et sites Internet, mais ces outils sont rarement traduits,
- les produits touristiques : ils concernent surtout les balades et randonnées, la gastronomie, le tourisme de mémoire, culture et patrimoine,
- positionnement : les communes du pays se positionnent principalement sur une offre de repos/détente, nature/plein air et découverte. Les communes considèrent la réflexion sur l'offre touristique à l'échelle du pays comme pertinente (cf. diaporama de présentation joint en annexe).

### 4. questions diverses

Les prochaines réunions de la commission se tiendront :

- **le 10 septembre** de 18 H à 20 H à la petite salle des fêtes de St-Martin-sur-le-Pré,
- **le 15 octobre 2013** de 18 H à 20 H à la petite salle des fêtes de St-Martin-sur-le-Pré.

M. ROULOT remercie les participants et clôt la séance.